

ING Assurance et ING Novex remboursent un certain nombre de clients ontariens

ING Compagnie d'assurance du Canada et ING Novex ont annoncé aujourd'hui qu'elles remboursent 180 000 clients ontariens en raison d'une erreur dans le calcul d'un rabais qui s'est produite de août 2003 à avril 2005. Ce remboursement touche environ 6 % de leurs clients.

Ce remboursement s'applique aux clients qui détiennent une couverture d'assurance habitation et automobile combinée. En raison d'une erreur d'arrondissement du décimal, ces clients ont reçu un rabais de 12 % sur une partie de leur prime d'assurance alors qu'ils avaient droit à un rabais de 12,5 %. Le remboursement moyen s'élève à environ 13,00 \$ et comprend la taxe sur la vente, s'il y a lieu, ainsi que des intérêts de 5 %, composés annuellement.

« Nous regrettons sincèrement cet incident et nous nous en excusons auprès de nos clients, a déclaré Debbie Coull-Cicchini, chef de l'exploitation pour l'Ontario. L'erreur d'arrondissement a été corrigée dès que nous l'avons détectée et nous avons adopté des procédures d'essais plus rigoureuses pour nos systèmes informatiques. »

La Commission des services financiers de l'Ontario a étudié et a donné son aval au processus de remboursement en cours.

ING Compagnie d'assurance du Canada et ING Novex sont des filiales d'ING Canada Inc. (TSX - IIC. LV), le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada. ING Canada Inc. offre des produits d'assurance automobile, habitation et responsabilité à plus de trois millions de particuliers et d'entreprises par l'entremise de ses filiales d'assurance.

<https://salledepresse.intactfc.com/2005-08-23-ING-Assurance-et-ING-Novex-remboursent-un-certain-nombre-de-clients-ontariens>